



INDEXATION RENTE VENTE EN VIAGER AU SECOURS???

Par **SIRGALAAD**, le **26/03/2009** à **15:23**

Bonjour,

Je sais pas si quelqu'un peu me renseigner, mais des infos seraient les bienvenues. Voila mon problème, il y a 3 ans nous avons acheté un appartement en viager libre. Aucune indexation n'était stipulé sur le compromis, à la signature de l'acte définitif une indéxation sur l'indice de la construction du 3ème trimestre nous est signalée (en nous disant que cet indice équivaux à celui des loyer)

Mais voilà en 2007 nous avons été augmenté de 8%06 (indice contruction 3ème Trimestre 2006), en 2008 encore 4%5 d'augmentation et pour 2009 l'indice est de 10%46 (3ème T de 2008) soit + de 23% en 3 ans. Je souhaite juste pouvoir revenir à un indice qui soit plus raisonnable et qui ne lése aucune des partie.

Merci par avance si quelqu'un pouvait me donner une solution?????

Par **vir2lman**, le **09/11/2009** à **22:00**

je vous conseille de voir sur notre site un conseiller en viager sera ravi de vous répondre
<http://www.costes-viager.com>